soulac sur mer

LES CLAPOTIS
Accueil de Loisirs
3/6 ans

Phare Felu
Accueil de loisirs 6/12 ans
CCAS Soulac sur Mer

Modalités d'inscription

Madame, monsieur,

Les familles souhaitant inscrire leurs enfants aux accueils de loisirs doivent compléter le dossier d'inscription avec les pièces requises.
Ce dernier est à remettre aux secrétariats des accueils de loisirs en joignant les réservations et les paiements ou via le portail famille https://espacefamille.aiga.fr.

L'organisation est modifiable par de nouveaux protocoles à tout moment, selon l'évolution du Covid 19.

Lieux et horaires des permanences administratives :

- ***De janvier à juin et de septembre à décembre***

Le mardi et le jeudi de 9h30 à 11h30 à l'ALSH 3/6, 6 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.
Le mardi et le jeudi de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h00 à l'ALSH 6/12, 28 rue Victor Hugo.

- ***Pendant les petites vacances scolaires zone A***

Du lundi au vendredi de 7h45 à 8h45 et de 17h00 à 17h30 à ALSH 3/6, 6 rue du M. de L. de Tassigny.
Du lundi au vendredi de 7h45 à 8h45 et de 17h00 à 17h30 à ALSH 6/12, 28 rue Victor Hugo

- ***Grandes vacances zone A***

Du lundi au vendredi de 7h45 à 8h45 et de 17h00 à 17h30 à ALSH 3/6, 6 rue du M de L. de Tassigny
Du lundi au vendredi de 7h45 à 8h45 et de 17h00 à 17h30 à l'ALSH 6/12 à l'école primaire, entrée côté collège.

Il est impératif de réserver (sms, mail, téléphone via le portail famille) et de procéder au paiement avant la journée d'animation (cf. RI).

Vous souhaitant bonne réception de la présente.
Je vous prie de croire, madame, monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Pour le Président
Vice- Président délégué du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 33780 SOULAC

Claude MARTIN

ALLOCATIONS FAMILIALES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction départementale de la cohésion sociale

msa santé famille retraite services

CONSEIL GENERAL Gironde

Clapotis, A.L.S.H 3/6, 6 rue Maréchal de Lattre de Tassigny 33780 Soulac sur mer
Tél : 05-56-41-31-47 Portable : 06-37-73-80-38
Mail : n.bissiriex@mairie-soulac.fr

Phare Felu, A.L.S.H 6/12, 28 rue Victor Hugo 33780 Soulac sur mer
Tél : 05-56-09-90-50 Portable : 06-88-01-13-10
Mail : s.bouilleau@mairie-soulac.fr

FICHE D'INSCRIPTION

☐ ALSH **3/6 ans les Clapotis** et **6/12 ans Phare Felu** : année 2023

☐ **CMCS** saison 2023/2024

☐ **AFFAIRES SCOLAIRES** (cantine/garderie) année 2023 /2024

*informations obligatoires

INFORMATIONS CONCERNANT L'INDIVIDU*

NOM : Prénom(s) :

Sexe M☐ F☐

Date et lieu de naissance : Le / / à

Si mineur, classe : et établissement fréquenté :

Adresse postale :

Code postal : Commune :

Courriel (accès portail famille) :

Téléphone portable (SMS) :

Téléphone fixe :

UNIQUEMENT POUR L'INDIVIDU MINEUR * :

Tiers payeur ☐OUI ☐NON	Tiers payeur ☐OUI ☐NON
Responsable légal n°1	**Responsable légal n°2**
Père ☐ Mère ☐	Père ☐ Mère ☐
Situation familiale :	Situation familiale :
Autorité parentale OUI☐ NON☐	Autorité parentale OUI☐ NON☐
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse postale :	Adresse postale :
Code postal :	Code postal :
Commune :	Commune :
Courriel :	Courriel :
Téléphone fixe :	Téléphone fixe :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Profession :	Profession :
Téléphone professionnel :	Téléphone professionnel :

Pour les parents divorcés ou séparés, prière de remettre la photocopie du jugement* de divorce ou de séparation concernant la garde de l'enfant.

Garde alternée * ☐OUI ☐NON

Autre responsable légal n°3 (personne physique ou morale) :

Si personne physique : Nom Prénom :

Lien avec l'enfant :

Si personne morale, nom organisme: Autorité parentale : ☐ OUI ☐ NON

Adresse postale :

Code postal : Commune :

Courriel :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

ASSURANCES*

A titre personnel,

J'atteste avoir souscrit à une assurance "responsabilité civile" ☐

et/ou

J'atteste avoir souscrit à une assurance "scolaire et extrascolaire" ☐

et/ou

J'atteste avoir souscrit à une assurance "individuelle accident" ☐

Pour les services ALSH et Affaires scolaires, obligation de fournir une attestation d'assurance en cours de validité avec le numéro de contrat, dates et garanties.

AUTORISATION

☐ J'autorise les services administratifs de la Mairie de Soulac-sur-Mer à m'envoyer des informations importantes par courriels et/ou SMS.

☐ En tant que personne majeure, j'autorise les services de la Mairie à me prendre en photos pour la diffusion sur divers supports (presse, photos de groupe, réseaux sociaux....) lors de mes activités (en cas de refus ne pas cocher la case).

DONNEES PERSONNELLES

Chaque formulaire limite la collecte des données personnelles au strict nécessaire (minimisation des données) et indique notamment : quels sont les objectifs du recueil de ces données (finalités) ; si ces données sont obligatoires ou facultatives pour la gestion de votre demande ; qui pourra en prendre connaissance (uniquement la CNIL en principe, sauf précision dans le formulaire lorsqu'une transmission à un tiers est nécessaire à la gestion de votre demande) ; vos droits Informatiques et Libertés et la façon de les exercer auprès de la CNIL. Les données personnelles recueillies dans le cadre des services proposés sont traitées selon des protocoles sécurisés et permettent à la Mairie de Soulac de gérer les demandes reçues dans ses applications informatiques. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par la Mairie de Soulac, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données (DPO) : par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

À l'intention du DPO – Délégué à la protection des données

Mairie de Soulac - 2 rue hôtel de Ville - 33780 Soulac sur Mer - 05. 56. 73.29.29

☐ J'atteste avoir pris connaissance du cadre ci-dessus concernant la protection des données personnelles *

☐ Je soussigné(e) Nom et Prénom

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription pour les services Affaires scolaires, ALSH (CCAS) et CMCS de la mairie de Soulac-sur-Mer et m'engage à informer les services pour toutes modifications importantes concernant cette inscription pour la période en cours *

Date* Signature de l'intéressé ou de son responsable légal * :

Règlement Intérieur de fonctionnement
Accueil de loisirs 3/6 ans « Clapotis » Accueil de loisirs 6/12 ans « Phare-Felu »

Le règlement intérieur de fonctionnement (R.I.F) est validé par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).
Le R.I.F est le support légal, indispensable au bon fonctionnement des structures. Il définit les règles de vie des collectivités, créant un climat de confiance. Il se base sur la coopération, le respect de l'individu et matériel. Il garantit la non-violence physique et verbale, pas de discrimination sociale ou raciale.
Le R.I.F s'applique aux personnes fréquentant les accueils de loisirs ; enfants, parents, équipe d'animation et personnel technique.
Après lecture et prise de connaissance du R.I.F, l'accusé réception signé par le responsable légal de l'enfant est à retourner aux accueils de loisirs.

I. Présentation du gestionnaire :

Le Centre Communal d'Action Sociale, service public de la Mairie de Soulac gère l'A.L.S.H 3/6 ans et l'A.L.S.H 6/12 ans. Il est situé 2 rue de l'Hôtel de ville 33780 Soulac sur Mer.
Il est représenté par son président, Monsieur Xavier PINTAT, Maire de Soulac sur Mer, Sénateur honoraire de la Gironde.
Une assurance responsabilité civile est contractée afin de couvrir les dommages causés ou subis par les enfants ou le personnel évoluant au sein de la structure.
Selon la réglementation en vigueur, les directions des accueils de loisirs sont confiées aux agents titulaires des titres ou diplômes requis (BAFAD, BBJEPS, E.J.E ou équivalent).

II. Fonctionnement :

2.1 A.L.S.H 3/6 ans « Clapotis »

L'A.L.S.H. 3/6 ans « Clapotis » se situe à l'école maternelle de Soulac sur Mer, 6 rue Maréchal de Lattre de Tassigny.
- Le mercredi en période scolaire, fonctionne de janvier à juin et de septembre à décembre. La capacité d'accueil est de 16 enfants.
- Petites et grandes vacances scolaires (zone A) fonctionne du lundi au vendredi inclus, vacances d'hiver, printemps, automne. La capacité d'accueil est de 24 enfants.

2.2 A.L.S.H 6/12 ans « Phare-felu »

L'A.L.S.H. 6/12 ans « Phare-Felu » se situe 28 rue Victor Hugo et à l'école primaire de Soulac durant les grandes vacances.
- Le mercredi en période scolaire, fonctionne de janvier à juin et de septembre à décembre. La capacité d'accueil est de 24 enfants.
- Petites vacances scolaires (zone A) fonctionne du lundi au vendredi inclus, vacances d'hiver, printemps, automne. La capacité d'accueil est de 24 enfants.
- Grandes vacances (zone A) fonctionne du lundi au vendredi, à l'école primaire. La capacité d'accueil est de 36 enfants.

Les structures seront fermées les jours fériées. En cas de fermeture exceptionnelle supplémentaire, les Accueils de loisirs s'engagent à informer les familles.

III Prestations :

Période périscolaire, les mercredis hors vacances, les accueils de loisirs proposent trois prestations.
- La journée : accueil de 7h45 à 9h15 et départ échelonné de 17h00 à 17h45.
- Le matin avec le repas : accueil de 7h45 à 9h15 et départ échelonné de 13h15 à 14h00.
- Après-midi avec repas : accueil de 11h45 à 12h15 et départ échelonné de 17h00 à 17h45.

Période extrascolaire, les petites et grandes vacances, les accueils de loisirs proposent une seule prestation.
- La journée : accueil de 7h45 à 9h15 et départ échelonné de 17h00 à 17h45.

IV Information :

Il est important de respecter les horaires d'accueil et de départ.
Afin d'éviter de perturber le fonctionnement de la structure, l'arrivée tardive de l'enfant est un motif de refus.
Il est impératif que l'enfant soit récupéré avant la fermeture de la structure, 17h45, par un parent ou une personne majeure habilitée (cf. fiche de renseignement). Sans retard signalé, l'enfant sera remis à la Police Municipale. En cas de négligence répétée, l'enfant sera exclu.

Le responsable légal devra stipuler par écrit le départ anticipé de l'enfant.

V Inscription et modalité :

5.1 inscriptions

Chaque famille doit remplir un dossier d'inscription, valable l'année civile. Ce dernier est à retirer sur le site administratif des accueils, à la Mairie de Soulac et au C.M.C.S. Il est téléchargeable sur le site internet www.mairie-soulac.fr.

L'inscription peut désormais se faire en ligne, via le portail famille : https://espacefamille.aiga.fr

Le dossier complet est à remettre à l'équipe d'animation. L'inscription est visée par les directrices.

Cependant, les parents signaleront aux directrices via le site ou par écrit tous changements. Toutes modifications de la situation familiale, les changements d'adresse, de numéro de téléphone, l'état de santé de l'enfant, ses déplacements occasionnels ou permanents et les départs anticipés seront transcrits. Un délai de vingt-quatre heures est requis.

5.2 Parents séparés

Chaque parent doit remplir un dossier d'inscription. En cas d'interdiction de visite d'un des deux parents, une copie du jugement du tribunal doit être fourni à la directrice.

5.3 Modalités

A.L.S.H 3/6 ans « Clapotis » accueille les enfants propres âgés de 3 ans (ou scolarisé) à 6 ans inclus.

A.L.S.H 6/12 ans « Phare-felu » accueille les enfants de 6 ans à 12 ans inclus.

Une passerelle entre les deux structures est mise en place afin de favoriser l'adaptation progressive de l'enfant ayant six ans dans l'année scolaire. Cet essai a une durée de cinq jours maximums.

VI Réservation et paiement des prestations

6.1 réservations

Il est impératif de réserver et de régler avant la prestation.

• elle peut désormais se faire en ligne, via le portail famille : https://espacefamille.aiga.fr avec un paiement par carte bancaire.

• sur grille de réservation complétée, paiement joint (par chèque ou carte bancaire) déposée au secrétariat des accueils de loisirs.

Le mercredi la réservation se fera la veille le mardi à 12h00 au plus tard, en fonction des disponibilités.

Les petites et grandes vacances, la réservation se fera le jeudi précédent chaque semaine de vacances à 12h00 au plus tard en fonction des disponibilités.

Toute réservation entraine une facturation. Seuls les jours d'absence pour maladie de l'enfant, justifiées par un certificat médical, ne seront pas facturés.

La directrice se réserve le droit de refuser un enfant non inscrit ou avec un dossier incomplet.

6.2 Paiement des prestations

La grille tarifaire est applicable en fonction du quotient familial et du lieu de résidence du responsable légal de l'enfant. Le tarif le plus élevé sera appliqué sans rétroactivité au responsable légal ne fournissant pas de justificatif de revenus ou refusant la consultation du CDAP.

VII Projet et règles de vie :

7.1 Le projet éducatif et le projet pédagogique déterminent les objectifs opérationnels à atteindre. Ils sont consultables sur site.

7.2 Circulation dans les locaux ; ils sont accessibles aux parents uniquement aux horaires d'arrivée et de départ. En dehors de ces heures et en période de Covid, ils seront accompagnés par un membre de l'équipe d'animation.

7.3 Vie sociale

Afin de respecter la laïcité, aucun signe à connotation religieuses ou politiques ne sera exprimé.

Les enfants, les jeunes et les adultes auront un comportement positif. Tous gestes et paroles, la violence ou les menaces qui portent atteintes au respect d'autrui sont interdits.

Toute attitude incorrecte de l'enfant, tout manquement grave et répété aux règles de vie en collectivité sera signalé aux parents et pourra entraîner le renvoi temporaire ou définitif de ce dernier.

Les enfants doivent respecter le matériel collectif mis à leur disposition (locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique).

Les parents sont pécuniairement responsables de toutes détériorations matérielles volontaires et devront rembourser les dégradations.

Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit aux A.L.S.H. L'usage du téléphone portable est interdit. L'assurance de l'organisateur ne prend pas en compte les dégâts commis sur tous les objets personnels des enfants.

7.4 Tenue vestimentaire

Une tenue correcte est exigée pour les enfants, parents ainsi que l'ensemble du personnel des A.L.S.H.
Elle intègre les critères d'hygiène et de sécurité. Les chaussures à talon sont interdites, ainsi que les claquettes pour les déplacements à vélo.
Il est nécessaire d'équiper l'enfant en fonction du programme d'activité des structures et de la météo.
Toute l'année, les parents fourniront un sac à dos à leur enfant contenant une bouteille d'eau (changée régulièrement) mouchoirs jetables, casquette et crème solaire pour les journées ensoleillées.
Afin d'éviter les pertes merci d'identifier leurs vêtements.
L'assurance de l'organisateur ne rembourse ni les dégâts ni les pertes vestimentaires.

7.5 Médicaments

La détention et l'usage de médicaments sont interdits, sauf sur prescription médicale. L'ordonnance du médecin, datée de moins de trois mois, devra être jointe à la remise des médicaments aux directrices. Ce dernier devra préciser par écrit que l'équipe d'animation est autorisée à aider la prise des médicaments. Ces derniers seront fournis non ouverts, dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation (voir arrêté du 20/02/2003). L'enfant atteint d'une maladie contagieuse ne peut pas fréquenter les structures. En cas de maladie ou d'incident, les parents seront prévenus pour décider d'une conduite à tenir, voir récupérer leur enfant.
En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgences (SAMU ou pompiers)
Il est recommandé aux parents d'être vigilants afin d'éviter la recrudescence des poux et d'en informer l'équipe d'animation.

7.6 Droit à l'image

Les animateurs photographient les enfants. L'affichage et la communication des images se limitent aux accueils de loisirs, à la presse locale et au site de la Mairie de Soulac.
Les parents contre la prise de photo de leur enfant cochent la case correspondante sur l'accusé réception du R.I.F.

7.7 Sécurité

Concernant les déplacements à vélo, il est demandé aux parents de vérifier l'état de la bicyclette de leur enfant. Le port du casque étant obligatoire, il doit être fourni par les parents et adapté à la tête des enfants.
L'équipe d'animation, en accord avec la municipalité effectuera une à deux fois par an des simulations d'évacuations des locaux en cas d'incendie

Pour le Président
Le Vice-Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
33780
SOULAC

Claude **MARTIN**

ACCUSE DE RECEPTION

Règlement Intérieur de Fonctionnement

Accueil de Loisirs sans Hébergement 3/6 ans « Les Clapotis»

ou

Accueil de Loisirs sans Hébergement 6/12 ans « Phare Felu »

Je soussigné(e) Mr, Mme ....

responsable légal de (des) l'enfant (s)

....., né(e) le ...../...../.....

..... , né(e) le ...../..../.....

....., né(e) le .../...../.....

déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de Fonctionnement des accueils de loisirs et accepter les termes de celui-ci.

Fait à .....le ..... /..... /.....

Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

AUTORISATION PARENTALE ET DECHARGE DE RESPONSABILITE

(uniquement pour les mineurs)

☐ ALSH **3/6 ans les Clapotis** et **6/12 ans Phare Felu** : année 2023

☐ **CMCS** saison 2023/2024

☐ **AFFAIRES SCOLAIRES** (cantine/garderie) année 2023 /2024

***informations obligatoires**

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT MINEUR*

NOM : Prénom(s) :

Sexe M☐ F☐

Date et lieu de naissance : Le / / à

Classe : et établissement fréquenté :

Adresse postale :

Code postal : Commune :

Nom et Prénom (père) :

n° professionnel : n°portable perso :

Nom et Prénom (mère) :

n° professionnel : n°portable perso :

Nom et Prénom (autre responsable légal) :

n° professionnel : n°portable perso :

SANTE DE L'ENFANT *

VACCINATIONS

(se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de votre enfant)

Date du dernier rappel du (DTP) Diphétérie Tétanos Poliomyélite :

Joindre les pages du carnet de santé des vaccins à l'ALSH et aux affaires scolaires.

Si l'enfant n'a pas de vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

MEDECIN traitant

Docteur

Adresse : Commune :

N° téléphone :

N° sécurité sociale couvrant l'enfant :

Joindre la copie de la carte de couverture sociale du parent qui couvre l'enfant (uniquement pour l'ALSH)

Renseignements médicaux

Traitement médical ☐ OUI ☐ NON

L'enfant a-t-il un PAI en cours ☐ OUI ☐ NON

Si OUI : aucun médicament ne pourra être administré sans PAI ou ordonnance

Fournir obligatoirement le PAI à l'ALSH et aux affaires scolaires.

ALLERGIES (PAI) et INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Asthme ☐ Prothèse dentaire ☐ Prothèse auditive ☐ Prothèse optique ☐

Alimentaires, présicer ☐ _____

Médicamenteuses, préciser ☐ _____

Mon enfant s'est-il nager ☐ OUI ☐ NON

PERSONNES habilités à venir chercher l'enfant et/ou à appeler en cas d'urgence*			
Nom:	Prénom:	autorisé à récupérer mon enfant	☐
N° tél.	Lien de parenté :	à appeler en cas d'urgence	☐
Nom:	Prénom:	autorisé à récupérer mon enfant	☐
N° tél.	Lien de parenté :	à appeler en cas d'urgence	☐
Nom:	Prénom:	autorisé à récupérer mon enfant	☐
N° tél.	Lien de parenté :	à appeler en cas d'urgence	☐
Nom:	Prénom:	autorisé à récupérer mon enfant	☐
N° tél.	Lien de parenté :	à appeler en cas d'urgence	☐
Nom:	Prénom:	autorisé à récupérer mon enfant	☐
N° tél.	Lien de parenté :	à appeler en cas d'urgence	☐
J'autorise mon enfant à rentrer seul après l'école, ALSH ou les activités de CMCS.	☐	OUI	☐ NON

AUTORISATIONS*

☐ J'autorise les services de la Mairie à prendre en photos mon enfant pour la diffusion sur divers supports (presse, photos de groupe, réseaux sociaux....) en cas de refus ne pas cocher la case.

☐ J'autorise les ALSH à véhiculer mon enfant pour les sorties et/ou activités.

☐ J'autorise les encadrants responsables de mon enfant à l'ALSH, au CMCS et/ou aux affaires scolaires

à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisation, intervention chirurgical, appel des secours...) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année.

☐ J'autorise mon enfant à participer aux activités aquatiques (uniquement pour l'ALSH).

☐ Je prends note que mon enfant reste sous mon entière responsabilité jusqu'à l'accueil fait par les animateurs et/ou le personnel communal des services concernés.

☐ J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant.

☐ Je soussigné(e) Nom et Prénom

responsable légal de l'enfant déclare exacts les renseignements portés sur ce document pour les services de la mairie de Soulac-sur-Mer et m'engage à informer les services pour toutes modifications importantes concernant cette inscription pour la période en cours *

Date* Signature du responsable légal * :

POUR L'ANNEE 2023
FICHE PERMETTANT DE CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL SUR LA BASE DE L'ANNEE 2021

Noms et prénoms des parents : .....

Adresse : .....

Numéro allocataire : .....

Nom et Prénom de (ou des) l'enfant(s) : .....

Revenu annuel imposable du foyer de l'année 2021 :

- avant abattement fiscal ou déduction de frais réels
- tout traitement, salaire
- pension de retraite, préretraite ou rente imposable
- pension alimentaire
- revenu foncier et autres
- déduction faite d'éventuelle pension alimentaire versée

Prestations familiales (du mois de calcul) :

- l'Allocation de Soutien Familial (ASF)
- l'Allocation de base
- le complément de libre choix d'activité
- le complément de libre choix de mode de garde
- l'Allocation Pour jeune Enfant (APJE)
- l'Allocation d'Adoption (AD)
- l'Allocation d'Education Spéciale (AES)
- l'Allocation Familiale (AF)
- l'Allocation Parentale d'Education (APE)
- le complément familial
- les Allocations d'Aides au Logement (APL,ALF, ALS...)

Nombre de parts de l'année 2021 :

- 2 parts (parents ou allocataires isolés)
- ½ part pour chaque enfant à charge
- ½ part supplémentaire pour le 3éme enfant uniquement
- ½ part supplémentaire pour un enfant bénéficiaire AES

FORMULE VOUS PERMETTANT DE CALCULER VOUS MÊME VOTRE QF ET A PORTER DANS LE CADRE CI DESSOUS

$$QF = \frac{(1/12^{ème}\text{ revenu annuel imposable du foyer année 2021}) + \text{Prestations familiales du mois}}{\text{Nombre de parts 2021}}$$

QF : .....

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler immédiatement à la Directrice de l'Accueil de loisirs tout changement intervenant dans ma situation.

Le.....
Signature obligatoire :

La Loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou fausse déclaration.
La loi 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

soulac
sur mer

Tarifs applicables Accueil de Loisirs 3-6 ans et 6-12 ans au **1/01/2022**.
Les tarifs sont fixés comme suit, en fonction du quotient familial :

- Tranche 1 : QF de 0 € à 549 €
- Tranche 2 : QF de 550 € à 849 €
- Tranche 3 : QF de 850 € à 1049 €
- Tranche 4 : QF de 1050 à 1500 €
- Tranche 5 : QF > 1500 €

Tarifs pour les mercredis

		Tarifs SOULAC	Tarifs Communes extérieures
Journée avec repas :			
	tranche 1	**4,95 €**	**6,40 €**
	tranche 2	**7,05 €**	**9,10 €**
	tranche 3	**9,15 €**	**11,85 €**
	tranche 4	**11,25 €**	**14,50 €**
	tranche 5	**13,25 €**	**16,70 €**
Matin avec repas :			
	tranche 1	**3,40 €**	**4,35 €**
	tranche 2	**5,50 €**	**7,10 €**
	tranche 3	**7,60 €**	**10,35 €**
	tranche 4	**9,70 €**	**12,55 €**
	tranche 5	**11,70 €**	**14,75 €**
Après-midi avec repas :			
	tranche 1	**3,40 €**	**4,35 €**
	tranche 2	**5,50 €**	**7,10 €**
	tranche 3	**7,60 €**	**10,35 €**
	tranche 4	**9,70 €**	**12,55 €**
	tranche 5	**11,70 €**	**14,75 €**

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
Soulac-sur-Mer, le 23/12/ 2021.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
33780
SOULAC

Pour le Président
Le Vice-Président

Claude MARTIN

Tarifs applicables Accueil de Loisirs 3-6 ans et 6-12 ans au **1/01/2022**.
Les tarifs sont fixés comme suit, en fonction du quotient familial :

- Tranche 1 : QF de 0 € à 549 €
- Tranche 2 : QF de 550 € à 849 €
- Tranche 3 : QF de 850 € à 1049 €
- Tranche 4 : QF de 1050 à 1500 €
- Tranche 5 : QF > 1500 €

Tarifs pour les petites et grandes vacances

	Tarifs SOULAC	**Tarifs Communes extérieures**
Journée avec repas :		
tranche 1	**4,95 €**	**6,40 €**
tranche 2	**7,05 €**	**9,10 €**
tranche 3	**9,15 €**	**11,85 €**
tranche 4	**11,25 €**	**14,50 €**
tranche 5	**13,25 €**	**16,70 €**

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
Soulac-sur-Mer, le 23/12/ 2021.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 33780 SOULAC

Pour le Président
Le Vice-Président

Claude MARTIN

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) Docteur

certifie que M., Mme, enfant

est apte à la vie en collectivité et ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités sportives suivantes :

- ☐ sports nautique (surf et bodyboard 6/12 ans)
- ☐ sports de glisse urbain (rollers et patins à roulettes)
- ☐ sports collectifs et individuels (ballons, raquettes, volants, opposition et d'adresses)
- ☐ cyclisme
- ☐ baignade en piscine ou en zone de bain aménagée
- ☐ entretien et remise en forme (uniquement adulte)
- ☐ activités gymniques
- ☐ karaté et des disciplines associés y compris en compétition
- ☐ musculation et crossfit (+ 16 ans)
- ☐ danse

Nombres de cases cochées /9

Fait à

Le

Cachet et signature du médecin

soulac sur mer

LES CLAPOTIS
Accueil de Loisirs
3/6 ans

Phare Felu
Accueil de loisirs 6/12 ans
CCAS Soulac sur Mer

Renouvellement des modalités d'inscription

Madame, monsieur,

Les conditions d'accès aux enfants déjà inscrits nécessitent la mise à jour des modalités d'inscriptions. Il convient donc d'actualiser via le portail famille https://espacefamille.aiga.fr ou aux secrétariats des ALSH les pièces requises :

- Le justificatif du quotient familial 2023 ou la fiche de calcul (avis d'imposition N-2 fourni)
- Copie du vaccin (si nouvelle vaccination effectuée)
- Attestation assurance 2023
- Certificat médical

Il est demandé aux familles de mettre à jour régulièrement les modifications des numéros de téléphone, des personnes habilités à venir chercher l'enfant, les autorisations et les informations sanitaires complémentaires.
L'organisation est modifiable par de nouveaux protocoles à tout moment, selon l'évolution du Covid 19.

Lieux et horaires des permanences administratives :

- ***De janvier à juin et de septembre à décembre***

Le mardi et le jeudi de 9h30 à 11h30 à l'ALSH 3/6, 6 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.
Le mardi et le jeudi de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h00 à l'ALSH 6/12, 28 rue Victor Hugo.

- ***Pendant les petites vacances scolaires zone A***

Du lundi au vendredi de 7h45 à 8h45 et de 17h00 à 17h30 à ALSH 3/6, 6 rue du M. de L. de Tassigny.
Du lundi au vendredi de 7h45 à 8h45 et de 17h00 à 17h30 à ALSH 6/12, 28 rue Victor Hugo.

- ***Grandes vacances zone A***

Du lundi au vendredi de 7h45 à 8h45 et de 17h00 à 17h30 à ALSH 3/6, 6 rue du M de L. de Tassigny
Du lundi au vendredi de 7h45 à 8h45 et de 17h00 à 17h30 à l'ALSH 6/12 à l'école primaire, entrée côté collège.

Il est impératif de réserver (sms, mail, via le portail famille) et de procéder au paiement avant la journée d'animation.
Vous souhaitant bonne réception de la présente.
Je vous prie de croire, madame, monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 33780 SOULAC

Pour le Président
Vice- Président délégué du CCAS

Claude MARTIN

ALLOCATIONS FAMILIALES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction départementale de la cohésion sociale

msa santé famille retraite services

CONSEIL GENERAL Gironde

Clapotis, A.L.S.H 3/6, 6 rue Maréchal de Lattre de Tassigny 33780 Soulac sur mer
Tél : 05-56-41-31-47 Portable : 06-37-73-80-38 Mail : n.bissiriex@mairie-soulac.fr

Phare Felu, A.L.S.H 6/12, 28 rue Victor Hugo 33780 Soulac sur mer
Tél : 05-56-09-90-50 Portable : 06-88-01-13-10 Mail : s.bouilleau@mairie-soulac.fr

POUR L'ANNEE 2023
FICHE PERMETTANT DE CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL SUR LA BASE DE L'ANNEE 2021

Noms et prénoms des parents : .....

Adresse : .....

Numéro allocataire : .....

Nom et Prénom de (ou des) l'enfant(s) : .....

Revenu annuel imposable du foyer de l'année 2021 :

- avant abattement fiscal ou déduction de frais réels
- tout traitement, salaire
- pension de retraite, préretraite ou rente imposable
- pension alimentaire
- revenu foncier et autres
- déduction faite d'éventuelle pension alimentaire versée

Prestations familiales (du mois de calcul) :

- l'Allocation de Soutien Familial (ASF)
- l'Allocation de base
- le complément de libre choix d'activité
- le complément de libre choix de mode de garde
- l'Allocation Pour jeune Enfant (APJE)
- l'Allocation d'Adoption (AD)
- l'Allocation d'Education Spéciale (AES)
- l'Allocation Familiale (AF)
- l'Allocation Parentale d'Education (APE)
- le complément familial
- les Allocations d'Aides au Logement (APL,ALF, ALS...)

Nombre de parts de l'année 2021 :

- 2 parts (parents ou allocataires isolés)
- ½ part pour chaque enfant à charge
- ½ part supplémentaire pour le 3éme enfant uniquement
- ½ part supplémentaire pour un enfant bénéficiaire AES

FORMULE VOUS PERMETTANT DE CALCULER VOUS MÊME VOTRE QF ET A PORTER DANS LE CADRE CI DESSOUS

$$QF = \frac{(1/12^{ème}\text{ revenu annuel imposable du foyer année 2021}) + \text{Prestations familiales du mois}}{\text{Nombre de parts 2021}}$$

QF : .....

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler immédiatement à la Directrice de l'Accueil de loisirs tout changement intervenant dans ma situation.

Le.....
Signature obligatoire :

La Loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou fausse déclaration.
La loi 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) Docteur

certifie que M., Mme, enfant

est apte à la vie en collectivité et ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités sportives suivantes :

- ☐ sports nautique (surf et bodyboard 6/12 ans)
- ☐ sports de glisse urbain (rollers et patins à roulettes)
- ☐ sports collectifs et individuels (ballons, raquettes, volants, opposition et d'adresses)
- ☐ cyclisme
- ☐ baignade en piscine ou en zone de bain aménagée
- ☐ entretien et remise en forme (uniquement adulte)
- ☐ activités gymniques
- ☐ karaté et des disciplines associés y compris en compétition
- ☐ musculation et crossfit (+ 16 ans)
- ☐ danse

Nombres de cases cochées /9

Fait à

Le

Cachet et signature du médecin